

Section 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Identité du produit

Propane

Autres moyens d'identification;

GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié) ; GPL-Gaz.

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé

Le propane est un combustible communément utilisé pour le chauffage et l'alimentation d'appareils de cuisson, à titre de carburant d'automobile et de chariot élévateur à fourche, pour le séchage des récoltes ainsi que pour des activités de découpe et de soudage. Le propane est utilisé dans l'industrie comme réfrigérant, comme solvant et comme matière première chimique.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Superior Propane
700 Jamieson Pkwy
Cambridge,
ON N3C 4N6

Secours

Téléphone No

CANUTEC 1-888-CAN-UTEC (226-8832) ou 613-996-6666 ou *666 sur un téléphone cellulaire

Service clientèle:

1-877-873-7467

Section 2. Identification des dangers du produit

Classification de la substance ou du mélange selon la norme de communication des dangers de l'US OSHA (1910.1200) révisée en 2024 et le Règlement canadien sur les produits dangereux (SOR/2015-17) (GHS révision 7)

Gaz inflammable, catégorie 1; H220

Gaz extrêmement inflammable.

Gaz liquéfié ; H280

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous leffet de la chaleur.

Asphyxiant simple

Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide.

Éléments d'étiquetage



Danger



Fiche de données de sécurité (FDS) Propane

Date de révision de la
fiche
signalétique: 11/02/2024

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide.

[Prévention] :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. — Ne pas fumées.

[Réponse] :

P377 Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.

P381 Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

[Stockage] :

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P410+403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

[Disposition] :

Pas de déclarations d'élimination

Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide.

Section 3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens de la norme de communication des dangers de l'US OSHA (1910.1200) révisée en 2024 et du Règlement canadien sur les produits dangereux (SOR/2015-17) (GHS révision 7)

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques *
Propane Numéro CAS: 74-98-6 Synonymes : Aucune information disponible	80 - 100	Gaz inflammable, catégorie 1; H220 Gaz liquéfié ; H280 Asphyxiant simple	Pas de données disponibles.-
Ethane Numéro CAS: 74-84-0 Synonymes : Aucune information disponible	1 - 5	Gaz inflammable, catégorie 1; H220 Gaz sous pression; H280	Pas de données disponibles.-
Propène Numéro CAS: 115-07-1 Synonymes : Aucune information disponible	1 - 5	Gaz inflammable, catégorie 1; H220 Gaz sous pression; H280	Pas de données disponibles.-
Butane Numéro CAS: 106-97-8 Synonymes : Aucune information disponible	0.5 - 1.5	Gaz inflammable, catégorie 1; H220 Gaz liquéfié ; H280 Asphyxiant simple	Pas de données disponibles.-

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu comme un secret commercial.

*[PBT/vPvB] - Substance PBT ou vPvB

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

Section 4. Premiers secours

Description des premiers secours

Généralités	En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Inhalation	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
Yeux	Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
Peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.
Ingestion	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
Résumé	Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Traiter de manière symptomatique

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Recommandations : mousse résistant aux alcools, CO², poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés : A ne pas utiliser : jet d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. — Ne pas fumées.

Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumées.

Gaz extrêmement inflammable. Gaz sous pression ; peut exploser. S'enflammera facilement par la chaleur, les étincelles ou les flammes. Forme des mélanges explosifs. Les vapeurs du gaz liquéfié sont initialement plus lourdes que l'air et se propagent sur le sol. Les vapeurs peuvent se déplacer vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les bouteilles exposées au feu peuvent s'évacuer et libérer des gaz inflammables à travers des dispositifs de décompression. Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés. Les cylindres rompus peuvent exploser. NE PAS ÉTEINDRE UN FOYER À GAZ QUI FUITE À MOINS QUE LA FUITE PEUT ÊTRE ARRÊTÉE.

Si le réservoir est impliqué dans un incendie, ISOLEZ-VOUS sur 1 600 mètres (1 mile) dans toutes les directions ; envisagez également une évacuation initiale sur 1 600 mètres (1 mile) dans toutes les directions.

Incendie impliquant des réservoirs : Combattez l'incendie à une distance maximale ou utilisez des supports de tuyaux sans pilote ou des buses de surveillance. Refroidir les récipients avec de grandes quantités d'eau. Ne dirigez pas l'eau vers la source de fuite ou vers les dispositifs de sécurité ; du givrage peut se produire. Se retirer immédiatement

en cas de montée de bruit provenant des dispositifs de sécurité de ventilation. Restez TOUJOURS à l'écart des chars en feu. En cas d'incendie massif, utilisez des supports de tuyaux sans surveillance ; si cela est impossible, retirez-vous de la zone.

Fuite de gaz : Ne pas éteindre, à moins que la fuite ne puisse être arrêtée en toute sécurité. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Les vapeurs peuvent provoquer des étourdissements ou une asphyxie sans avertissement. Irritant si inhalé à des concentrations élevées. Le contact avec du gaz ou du gaz liquéfié provoque des brûlures, des engelures. Le feu peut produire des gaz toxiques irritants. Portez un ARI à pression positive. Les vêtements de protection n'offriront qu'une protection limitée.

Guide ERG N° 115

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Par mesure de précaution immédiate, isoler la zone de déversement ou de fuite sur au moins 100 mètres (330 pieds) dans toutes les directions. Éloignez le personnel non autorisé. Restez au vent. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se propagent sur le sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, réservoirs). Tenir à l'écart des zones basses. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumées, fusées éclairantes, étincelles ou flammes à proximité immédiate). Tout l'équipement utilisé lors de la manipulation du produit doit être mis à la terre.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumées ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Si possible, retournez les récipients qui fuient afin que le gaz s'échappe plutôt que le liquide. Utiliser de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs ou détourner la dérive des nuages de vapeur. Évitez de laisser l'eau de ruissellement entrer en contact avec le matériau déversé. Ne dirigez pas l'eau vers un déversement ou une source de fuite.

Empêcher la propagation des vapeurs dans les égouts, les systèmes de ventilation et les zones confinées. Isoler la zone jusqu'à ce que le gaz se soit dispersé. ATTENTION : Au contact de liquides réfrigérés/cryogéniques, de nombreux matériaux deviennent cassants et sont susceptibles de se briser sans avertissement.

Section 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Évitez de respirer des gaz. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Interdiction de fumées. Récipient sous pression : Ne pas percer ni brûler, même après utilisation. Voir la section 8 pour plus d'informations sur l'équipement de protection individuelle.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention] :

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit bien ventilé. Protéger du soleil. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles. Voir la section 10 pour plus d'informations sur les matériaux incompatibles. Tenir hors de portée des enfants.

Matières incompatibles : Oxydants.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage] :

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
74-84-0	Ethane	ACGIH	(D) Asphyxiant simple - (EX) Risque d'explosion
		OSHA	Aucune limite établie
		NIOSH	Aucune limite établie
		Alberta	1000 ppm TWA
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	See Appendix F: Minimal Oxygen Content, Risque d'explosion
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	See Appendix F: Minimal Oxygen Content, Risque d'explosion
		Nouvelle-Écosse	See Appendix F: Minimal Oxygen Content, Risque d'explosion
		Territoires du Nord-Ouest	1000 ppm TWA 1250 ppm STEL
		Nunavut	1000 ppm TWA 1250 ppm STEL
		Ontario	see Appendix F: Minimal Oxygen Content
		Île-du-Prince-Édouard	See Appendix F: Minimal Oxygen Content, Risque d'explosion
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	1000 ppm TWA 1250 ppm STEL
Yukon	Aucune limite établie		
74-98-6	Propane	ACGIH	(D) Asphyxiant simple - (EX) Risque d'explosion
		OSHA	1000 ppm, 1800 mg/m ³
		NIOSH	TWA 1000 ppm (1800 mg/m ³)
		Alberta	1000 ppm TWA
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	See Appendix F: Minimal Oxygen Content, Risque d'explosion
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	See Appendix F: Minimal Oxygen Content, Risque d'explosion
		Nouvelle-Écosse	See Appendix F: Minimal Oxygen Content, Risque d'explosion
		Territoires du Nord-Ouest	1000 ppm TWA 1250 ppm STEL



Fiche de données de sécurité
(FDS)
Propane

Date de révision de la
fiche
signalétique: 11/02/2024

		Nunavut	1000 ppm TWA 1250 ppm STEL
		Ontario	see Appendix F: Minimal Oxygen Content
		Île-du-Prince-Édouard	See Appendix F: Minimal Oxygen Content, Risque d'explosion
		Québec	1000 ppm TWAEV; 1800 mg/m ³ TWAEV
		Saskatchewan	1000 ppm TWA 1250 ppm STEL
		Yukon	Aucune limite établie
106-97-8	Butane	ACGIH	Aucune limite établie 1000 ppm (EX) Risque d'explosion
		OSHA	Aucune limite établie
		NIOSH	TWA 800 ppm (1900 mg/m ³)
		Alberta	1000 ppm TWA
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie 750 ppm STEL
		Manitoba	Aucune limite établie 1000 ppm STEL (Risque d'explosion, répertorié sous Butane, isomers)
		Nouveau-Brunswick	800 ppm TWA; 1900 mg/m ³ TWA
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie 1000 ppm STEL (Risque d'explosion, répertorié sous Butane, isomers)
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie 1000 ppm STEL (Risque d'explosion, répertorié sous Butane, isomers)
		Territoires du Nord-Ouest	1000 ppm TWA (répertorié sous Butane, tous les isomères) 1250 ppm STEL (répertorié sous Butane, tous les isomères)
		Nunavut	1000 ppm TWA (répertorié sous Butane, tous les isomères) 1250 ppm STEL (répertorié sous Butane, tous les isomères)
		Ontario	Aucune limite établie 1000 ppm STEL (répertorié sous Butane, tous les isomères)
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie 1000 ppm STEL (Risque d'explosion, répertorié sous Butane, isomers)
		Québec	800 ppm TWAEV; 1900 mg/m ³ TWAEV
		Saskatchewan	1000 ppm TWA (répertorié sous Butane, tous les isomères) 1250 ppm STEL (répertorié sous Butane, tous les isomères)
		Yukon	600 ppm TWA; 1400 mg/m ³ TWA 750 ppm STEL; 1600 mg/m ³ STEL
115-07-1	Propene	ACGIH	500 ppm
		OSHA	Aucune limite établie
		NIOSH	Aucune limite établie
		Alberta	500 ppm TWA; 860 mg/m ³ TWA
		Colombie-Britannique	500 ppm TWA
		Manitoba	500 ppm TWA
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	500 ppm TWA
		Nouvelle-Écosse	500 ppm TWA
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie

	Ontario	500 ppm TWA
	Île-du-Prince-Édouard	500 ppm TWA
	Québec	Aucune limite établie
	Saskatchewan	Aucune limite établie
	Yukon	Aucune limite établie

Contrôles de l'exposition



Respiratoire

Si les contrôles techniques et la ventilation ne suffisent pas à contrôler l'exposition en dessous des limites admissibles, alors un respirateur purificateur d'air approprié approuvé par NIOSH/MSHA qui répond aux exigences de la norme CSA CAN/CSA-Z94.4-11, ou un appareil respiratoire autonome, doit être utilisé. Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque les concentrations d'oxygène sont faibles ou si les concentrations dans l'air dépassent les limites des respirateurs purificateurs d'air.

Yeux

Portez un écran facial isolant contre le froid et des lunettes de protection. Utilisez un équipement de protection oculaire qui répond aux normes référencées par la norme CSA CAN/CSA-Z94.3-92 et aux réglementations OSHA dans 29 CFR 1910.133 pour les équipements de protection individuelle.

Peau

Portez des vêtements de protection. Portez des gants de protection. Portez des gants isolants contre le froid. Consultez les spécifications du fabricant pour plus d'informations.

Contrôles d'ingénierie

Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir les expositions (niveaux atmosphériques de poussière, fumée, vapeur, gaz, etc.) en dessous des limites d'exposition recommandées.

Autres pratiques de travail

Manipuler conformément aux pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles établies. Consulter un hygiéniste industriel compétent pour déterminer le potentiel de danger et/ou les fabricants d'EPI pour assurer une protection adéquate. Adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer rapidement les vêtements souillés et les laver soigneusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Gaz

Couleur

Incolore

Odeur

Inodore, à moins que odorisé avec mercaptan éthylique (odeur mouffette, semblable à de chou bouilli).

Point de fusion / point de congélation (°C)	-188 °C (-306.4 °F)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	-42.2 °C (-44 °F)
Inflammabilité (solide, gaz)	Gas
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosivité : 2.1% (Propane) Limite supérieure d'explosivité: 9.5% (Propane)
Point d'éclair	-103.4 °C (-154.1 °F) (Coupe fermée)
Température d'auto-inflammation (°C)	432 °C (809.6 °F)
Température de dégradation (°C)	Indisponible
pH	Indisponible
Viscosité (cSt)	Indisponible
Solubilité dans l'eau	Légère, 6,1 % en volume à 17,8 °C (64 °F)
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Non mesuré
Tension de vapeur (Pa)	1 435 kPa (maximum) à 37,8 °C (100 °F)
Densité	0.51 (Eau = 1)
Densité de vapeur	1.52 (Air = 1)
Taux d'évaporation	Rapide
% COV	Indisponible

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles

Conditions à éviter

Contact avec des matériaux incompatibles. Sources d'inflammation. L'exposition en vaut la peine.

Matières incompatibles

Oxydants.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

Section 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Ingrédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Propane - (74-98-6)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	658.00, Rat - Catégorie: NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Ethane - (74-84-0)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Propene - (115-07-1)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Butane - (106-97-8)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	658.00, Rat - Catégorie: NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
74-84-0	Ethane	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
74-98-6	Propane	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
106-97-8	Butane	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
115-07-1	Propene	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Oui; Groupe 4: Non;
		ACGIH	A4

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	---	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	---	Non applicable
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	---	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable

Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

Voies d'entrée possibles: Pas de données disponibles

Symptômes et effets, aigus et différés:

Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Traiter de manière symptomatique

Section 12. Informations écologiques

Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/L	48 hr EC50 crustacés, mg/L	ErC50 algues, mg/L
Propane - (74-98-6)	49.90, Fish	69.43, Daphnia sp	19.37, Algae
Ethane - (74-84-0)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Propene - (115-07-1)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Butane - (106-97-8)	49.90, Poisson (Piscis)	69.43, Daphnia sp	19.37, Algae

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

Section 14. Informations relatives au transport

	TMD (transport terrestre national)	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
Numéro ONU	UN1075	UN1075	UN1075
Nom d'expédition des Nations unies	UN1075, Liquefied petroleum gas, 2.1,	Liquefied petroleum gas	Liquefied petroleum gas
Classe(s) de danger pour le transport	Classe de danger TMD: 2.1 Sous-classe: Non applicable	IMDG: 2.1 Sous-classe: Non applicable	Classe d'aérien: 2.1 Sous-classe: Non applicable
Groupe d'emballage	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Non;		
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Nest pas applicable		

Section 15. Informations réglementaires

Résumé sur les réglementations La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés.

Ce produit a été classé conformément à la norme de communication des dangers de l'US OSHA (1910.1200) révisée en 2024 et au Règlement canadien sur les produits dangereux (SOR/2015-17 modifié le 2022-12-15) (GHS révision 7) et la FDS contient toutes les informations requises. par ces règlements.

Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA)

Butane

Ethane

Propane

Propene

EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.



**Fiche de données de sécurité
(FDS)
Propane**

Date de révision de la
fiche
signalétique: 11/02/2024

EPCRA 313 Produits chimiques toxiques :

Propene

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :

Butane

Ethane

Propane

Propene

Liste extérieure des substances (LES) :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 - Substances carcinogènes :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 - Toxines de croissance :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 - Toxines reproductrices femelles :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 Étiquette de Danger:

This product contains no chemicals known to the State of California to cause cancer and birth defects or other reproductive harm.

Section 16. Autres informations

**Date de révision de la
fiche signalétique** 11/02/2024

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.



**Fiche de données de sécurité
(FDS)
Propane**

**Date de révision de la
fiche
signalétique: 11/02/2024**

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Avis de non-responsabilité :

Les informations contenues dans ce document s'appliquent à ce matériau spécifique tel que fourni. Il peut ne pas être valable pour ce matériau s'il est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de l'adéquation et de l'exhaustivité de ces informations pour son usage particulier.

FDS rédigée par Chemscape : (403-720-3700)

Fin de la FISPQ